

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 12 AVRIL 2014 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).**

<b>Étaient présents :</b>	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Chantal Raymond Bruce MacNab Stephen Lloyd Tim Kalil
	Directrice générale et secrétaire-trésorière	Katia Morin
<b>Absents :</b>	Le conseiller	Marc Fredette Jake Chadwick

**1. Résolution 2014-38 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par la conseillère Chantal Raymond résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

**2. Résolution 2014-39 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mars 2014**

**PRENANT ACTE QU'**une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c C-19,

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, secondé par le conseiller Stephen Lloyd, et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 mars 2014 soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉE**

**3. Résolution 2014-40 – Amendement au procès-verbal du 11 janvier 2014**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a eu une erreur lors de la rédaction du procès-verbal qui a échappé à la révision des membres du conseil lors de l'approbation du procès-verbal la séance subséquente ;

**CONSIDÉRANT QU'**à la résolution 2014-08 et à la résolution 2014-09 il fallait lire second projet modifié du Règlement plutôt que troisième projet de Règlement ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AMENDER** la résolution 2014-08 adoptée lors de la séance du 11 janvier 2014 de la manière suivante :

### **Résolution 2014-08 – Dispense de lecture du règlement 223**

**Considérant** que l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q. c.C-19) permet la dispense de lecture d'un projet de règlement;

**Considérant** qu'une copie du second projet modifié du Règlement numéro 223 a été remise aux membres du Conseil plus de deux jours juridiques avant la présente séance;

**Considérant** que tous les membres du Conseil ont déclaré avoir lu le second projet modifié du Règlement numéro 223 et renoncent à sa lecture;

**En conséquence**, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Bruce MacNab, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Que** le Conseil de la Ville de Barkmere renonce à la lecture du second projet modifié du Règlement numéro 223 modifiant le Règlement de zonage numéro 201.

### **ADOPTÉE**

ET

**D'AMENDER** la résolution 2014-09 adoptée lors de la séance du 11 janvier 2014 de la manière suivante :

### **Résolution 2014-09 – Deuxième projet modifié du Règlement 223 modifiant le règlement de zonage 201**

Le maire Luc Trépanier explique les changements fait au second projet de règlement 223, pour lequel la MRC des Laurentides avait avisé qu'elle ne pouvait émettre un avis de conformité à son schéma d'aménagement.

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Bruce MacNab, d'adopter le second projet modifié du Règlement 223 modifiant le règlement de zonage 201.

### **ADOPTÉE**

### **ADOPTÉE**

## **4. Affaires courantes**

### **4.1 Annonces**

Une minute de silence pour la mémoire du père de Marc Fredette.

### **4.2 Correspondances**

Le 7 avril 2014, nous avons reçu une lettre de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) qui mentionne que lors de la tenue de leur séance ordinaire du 19 mars dernier ils ont pris la décision suivante :

« ...que les municipalités ne se conformant pas aux règles de la collecte des déchets municipaux non conformes, se verraient recevoir une facturation spécifiques aux coûts reliés à la manipulation de ces matières non conformes, et ce, effectif à partir du 1<sup>er</sup> mai 2014. Les coûts seront déterminés lors de la prochaine séance du conseil d'administration. »

### **4.3 APLÉ**

Aucun représentant

#### **4.4 Suivi dernière séance**

Maison abandonnée : L'inspecteur informe la Ville qu'il a commencé les procédures auprès du propriétaire et que ce dernier attend la fonte des neiges pour effectuer les travaux nécessaires.

FILAU – il y a eu une rencontre la semaine passée. Il y aura des délais dus aux élections qui vont repousser le projet vers la fin de l'été. Il y aura une antenne proche du Lac Caribou à Saint-Faustin et l'autre à Montcalm proche du chemin Larose cela permettra à la Ville de Bénéficiaire du service. L'antenne déjà installée sur le terrain des Apôtres de l'Amour infini, au Mont-Tremblant, couvrira la partie ouest du territoire (village).

#### **4.5 Période de questions**

**Andrea Leber:** Pose des questions et émet des propositions concernant les conteneurs :

- Madame Leber suggère de mettre le conteneur de recyclage proche de l'Hôtel de Ville pour ne pas avoir la file de conteneur en bas. Elle suggère également d'installer des barricades pour cacher les conteneurs pour avoir une meilleure esthétique à cet emplacement. Elle soulève qu'il est important d'avoir un contrôle et s'assurer que visuellement ça soit beau.

Actuellement, la Ville étudie plusieurs scénarios concernant les vidanges. Par exemple, si on devrait prévoir un dépôt permanent pour les matières dangereuses et possiblement un écocentre sur notre territoire... La Ville étudie également au niveau visuel la solution des conteneurs semi-enfouis.

### **5. Finances et Administration.**

#### **5.1 Rapport de la directrice générale**

Elle présente son rapport pour le mois de mars 2014:

- Permis (0), certificats d'autorisation (2), PIIA (0), Lotissement (0) pompage septique (0).
- Mutations (0).

#### **5.2 Résolution 2014-41 - Salaire de la directrice générale**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Katia Morin a été embauchée par la Ville de Barkmere par la résolution 2014-04 et qu'elle a débuté son emploi le 27 janvier 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** le rendement de Mme Morin a répondu aux attentes du Conseil depuis le début de son emploi;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'usage de réévaluer la rémunération des employés de la Ville trois mois après le début de leur emploi après évaluation de leur rendement;

**CONSIDÉRANT** le budget de la Ville de Barkmere pour l'année 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Tim Kalil et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**QUE** le salaire de base de la directrice générale Katia Morin soit porté à 60 000\$ par année, effectif le 27 avril 2014, les autres conditions d'emploi demeurant les mêmes.

**ADOPTÉE**

#### **5.3 Résolution 2014-42 - Comptes à payer**

Il est proposé par le conseiller Bruce MacNab, secondé par la conseillère Chantal Raymond, et il est résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

<b>Ville de Barkmere</b>				
<b>Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant</b>				
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication
3617		\$1,359.09	12/03/2014	Paie pour période finissant 2014-03-09
3618		\$1,512.48	12/03/2014	Paie pour période finissant 2014-03-09
EFP-168	Bell	\$147.16	13/03/2014	Téléphones hôtel de ville
EFP-172	Revenu Canada	\$309.02	14/03/2014	Retenues à la source février 2014
EFP-173	Bell Mobilité	\$45.30	19/03/2014	Téléphones mobiles - employés
EFP-170	CSST	\$107.74	19/03/2014	Avis de cotisation année 2013 et 2014
EFP-169	Bell Mobilité Pagette	\$35.62	20/03/2014	Pagette - premier répondant
EFP-171	Hydro	\$309.28	20/03/2014	Électricité - luminaires de rue
EFP-174	Hydro-Québec	\$51.99	26/03/2014	Électricité - débarcadère
EFP-175	Hydro-Québec	\$720.17	26/03/2014	Électricité 182 ch Barkmere
3619		\$1,512.18	26/03/2014	Paie pour période finissant 2014-03-23
3620		\$1,359.09	26/03/2014	Paie pour période finissant 2014-03-23
3621		\$1,512.48	09/04/2014	Paie pour période finissant 2014-04-06
3622		\$1,359.09	06/04/2014	Paie pour période finissant 2014-04-06
EFP-176	Bell	\$152.56	11/04/2014	Téléphones hôtel de ville
		\$10,493.25		Total - Règlement 213
3623	MRC des Laurentides	\$555.30	12/04/2014	Téléphone IP
3624	Énergies Sonic RN s.e.c.	\$556.96	12/04/2014	Huile chauffage
3625	Chantal Raymond	\$57.00	12/04/2014	Compte de dépense
3626	Ville de Ste-Agathe	\$86.23	12/04/2014	Ouverture de dossier court municipal
3627	Vidéo Comm Électronique	\$387.75	12/04/2014	Déplacement de l'antenne pour le Wi-Fi
3628	Sage Software Canada	\$1,006.03	12/04/2014	Renouvellement de support de Simple Comptable
3629	Sun Media	\$104.63	12/04/2014	Avis public
3630	Katia Morin	\$150.95	12/04/2014	Compte de dépense
3631	Équipement Moore Liée	\$439.78	12/04/2014	Location Hôtel de ville temporaire
3632	Imprimerie Léonard	\$36.50	12/04/2014	Papeterie
3633	Urba + Consultants	\$348.94	12/04/2014	Urbaniste conseil
3634	Dave Williams Roy	\$416.18	12/04/2014	Compte de dépense
3635	Matériaux R. McLaughlin Inc.	\$17.25	12/04/2014	Double de clé pour la roulotte
3636	Robin O'Shaughnessy	\$160.00	12/04/2014	Nettoyer salle municipale
3637	Apur	\$3,104.33	12/04/2014	Dossier Pointes des Jésuites
3638	Ultima Assurance	\$87.00	12/04/2014	Assurance
3639	Monique Bibeau	\$1,450.00	12/04/2014	Tenue de livre
3640	Robert Boisjoli Électricien	\$490.35	12/04/2014	Électricien pour connexion Hôtel de ville temp.
3641	André Charest C.A.	\$5,691.26	12/04/2014	Comptable pour année 2012
3642	Tremblay Savoie Lapierre	\$20,292.69	12/04/2014	Frais d'avocat
	<b>TOTAL</b>	<b>\$45,932.38</b>		

### **ADOPTÉE**

#### **5.4 Résolution 2014-43 – Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier : Volet II – Annulation du projet et remboursement de la subvention reçue**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a adopté la résolution 2012-93 intitulé : « Étude de potentiel pour la forêt de proximité » ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de « Plan de mise en valeur des terres publiques dans un concept de forêt de proximité de la Ville de Barkmere » a été retenu le 25 février 2013 ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere ne réalisera pas de projet dans le cadre de ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre Local de Développement (CLD) de la MRC des Laurentides a défrayé entièrement les coûts de l'étude;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a reçu un premier versement dans le cadre du programme Volet II le 22 mai 2013 au montant de 3 000,00 \$ ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ABROGER** la résolution 2012-93 ;

**ET**

**QUE** la Ville rembourse le premier versement reçu en mai 2013 au montant de 3 000,00 \$ au Centre local de développement de la MRC des Laurentides (CLD).

### **ADOPTÉE**

### **5.5 Résolution 2014-44 – Entente pour un feu de navigation**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire obtenir une entente avec les nouveaux propriétaires d'une parcelle de terrain (Île 1) où se trouve un feu de navigation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le feu de navigation est actuellement sur les lieux, et ce, depuis de nombreuses années pour assurer la sécurité des embarcations sur le Lac des Écorces ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere désire conserver ce feu à cet emplacement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AUTORISER** le maire et la directrice générale à négocier et signer une entente entre la Ville de Barkmere et les nouveaux propriétaires de l'Île 1.

**ADOPTÉE**

### **5.6 Résolution 2014-45 – Dépôt des déclarations de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

**CONSIDÉRANT** l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c E-15.1.0.1) ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil déposent leur déclaration de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux tel qu'énoncé par le tableau ci-dessous;

#### **Dépôt des déclarations de participation à la formation**

Luc Trépanier	Maire	<b>8 avril 2014</b>
Marc Fredette	Conseiller 1	_____ 2014
Stephen Lloyd	Conseiller 2	<b>8 avril 2014</b>
Chantal Raymond	Conseiller 3	<b>8 avril 2014</b>
Timothy S. Kalil	Conseiller 4	_____ 2014
Bruce MacNab	Conseiller 5	_____ 2014
Jake Michael Chadwick	Conseiller 6	<b>8 avril 2014</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Barkmere accepte le dépôt des déclarations de participation à la formation sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

**ADOPTÉE**

## 6. Urbanisme

### 6.1 Résolution 2014-46 - Rapport du Comité consultatif en urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le conseiller Stephen Lloyd présente le dernier rapport du comité qui s'est réuni le 9 avril 2014;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ACCEPTER** le rapport du CCU.

#### ADOPTÉE

### 6.2 Résolution 2014-47 - Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 206 – Île-01

**CONSIDÉRANT QUE** la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages située sur l'Île-01 (Île des Jésuites) est soumise au Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 206.

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 9 avril 2014 en regard des critères du Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 206 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant certaines suggestions additionnelles;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé les suggestions additionnelles du CCU ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Tim Kalil, secondé par Stephen Lloyd, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 206 pour la construction proposée sur l'Île-01, construction qui est prévue d'être approximativement 33 pieds en hauteur;

**QUE** l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte des suggestions additionnelles suivantes :

i) s'assurer d'un contrôle rigoureux : a) de l'érosion lors des travaux, notamment par moyen d'une membrane de géotextile; et b) de la ré-végétalisation du site, notamment dans le littoral et sur le sentier d'accès pour l'équipement lourd; et

ii) s'assurer que l'éclairage extérieur associé avec le bâtiment ne soit pas permis à l'exception où il est requis pour des raisons sécuritaires.

#### ADOPTÉE

## 7. Services publics

### 7.1 Résolution 2014-48 - Confirmation de l'entente inter-municipale avec la Municipalité de Montcalm

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere a adopté la résolution 2014-06 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente finale du 27 mars 2014 a été présentée aux membres du conseil avant la présente séance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'ACCEPTER** cette entente finale et procéder à la signature de celle-ci comme prévu par la résolution 2014-06.

#### ADOPTÉE

## **7.2 Résolution 2014-49 – Formation de Premiers répondants**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Barkmere souhaite que des personnes avec une formation de Premier répondant soient présentes sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût de cette formation s'élève à 500,00 \$ par participant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Tim Kalil, appuyé par le conseiller Bruce MacNab et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

**D'AUTORISER** la Directrice générale à déboursier 1 000,00 \$ pour la formation de Premier répondant de deux citoyens qui accepteront de suivre ce cours.

**ADOPTÉE**

## **8. Levée de la séance**

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 10 mai 2014, à 10h00, au Centre communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

### **8.1 Résolution 2014-50 - Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Bruce MacNab et résolu à l'unanimité des membres présents:

**QUE** la séance du Conseil soit levée.

**ADOPTÉE**

Approuvé par :

Certifié par :

\_\_\_\_\_  
Luc Trépanier, Maire

\_\_\_\_\_  
Katia Morin, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

## Permis et Certificats d'Autorisation pour Mars 2014

### **PERMIS DE CONSTRUCTION**

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement	LDE	Description
	Year	Category	Number			

### **CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Date	Permis			Type Constuction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage	LDE	Description
	Year	Category	Number			
18-mars-14	2013	CA	87	Ouvrage rive / littoral	7792	Reconstruction de quai existant sur pieux <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>
25-mars-14	2014	CA	03	Ouvrage rive / littoral	4830	Rénovation de la fondation d'un quai existant + agrandissement <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>